



# Recommandations

Pour une meilleure organisation du service de location, **respectez les jours et les horaires indiqués** sur l'avis de mise à disposition qui vous a été adressé.

**PREVOYEZ**, sur place, toute la disponibilité de temps nécessaire pour la manipulation du matériel, le contrôle et les recommandations techniques nécessaires.

**MAINTENEZ et RESTITUEZ le matériel dans l'état où il a été pris** et n'apportez aucune modification aux appareils ainsi qu'aux accessoires (câbles, prises, etc...).

**DEMANDEZ**, pour le branchement des jeux d'orgues, l'intervention d'un **électricien compétent**. En cas d'accident (matériel ou corporel) dû à un branchement défectueux ou à une mauvaise utilisation du matériel, la responsabilité de Spectacle vivant en Picardie est entièrement dérogée, les appareils ayant été vérifiés en votre présence avant sortie.

**ENROULEZ soigneusement tous les câbles** et rapportez-les tels qu'ils vous ont été prêtés, avec leurs attaches, pour vous éviter de le faire en les rendant sur place.

**Aucun matériel ne pourra être prêté si la caution prévue sur l'avis de mise à disposition n'est pas remise au plus tard le jour de la prise en charge du matériel.**

Avant de venir chercher le matériel, **ASSUREZ-VOUS** que le véhicule choisi pour le transport soit suffisamment grand et conçu pour tout le matériel retenu, **Spectacle vivant en Picardie se réservant le droit de refuser la location si le véhicule n'est pas adéquat.**

La manutention du matériel est à la charge de l'emprunteur. **PREVOYEZ donc le déplacement du personnel nécessaire** (2 à 3 personnes en cas de matériel lourd ou encombrant).

A l'issue d'une location, il est impératif que l'équipe chargée du **retour du matériel** comprenne **une personne habilitée à constater son état.**

**NE MANIPULEZ PAS les projecteurs lorsque leurs lampes sont encore chaudes**, vous risquez de vous brûler et de les détériorer et elles vous seront facturées. De même, ne touchez jamais les lampes à main nue.

**RAPPORTEZ la (ou les) lampe(s) grillées** pendant l'emprunt sinon elles vous seront facturées.

**En cas de sinistre, n'oubliez pas de prévenir votre assureur dans les 5 jours.**

**NE PRENEZ PAS DE RISQUES !** Le matériel coûte cher. Si vous n'êtes pas certain de savoir le manipuler, relisez bien les notices de montage et d'utilisation et, au besoin, demandez conseil aux Techniciens de Spectacle vivant en Picardie.